



# La jurisprudence du culte, en images

Simplification et enseignement des règles de l'islam

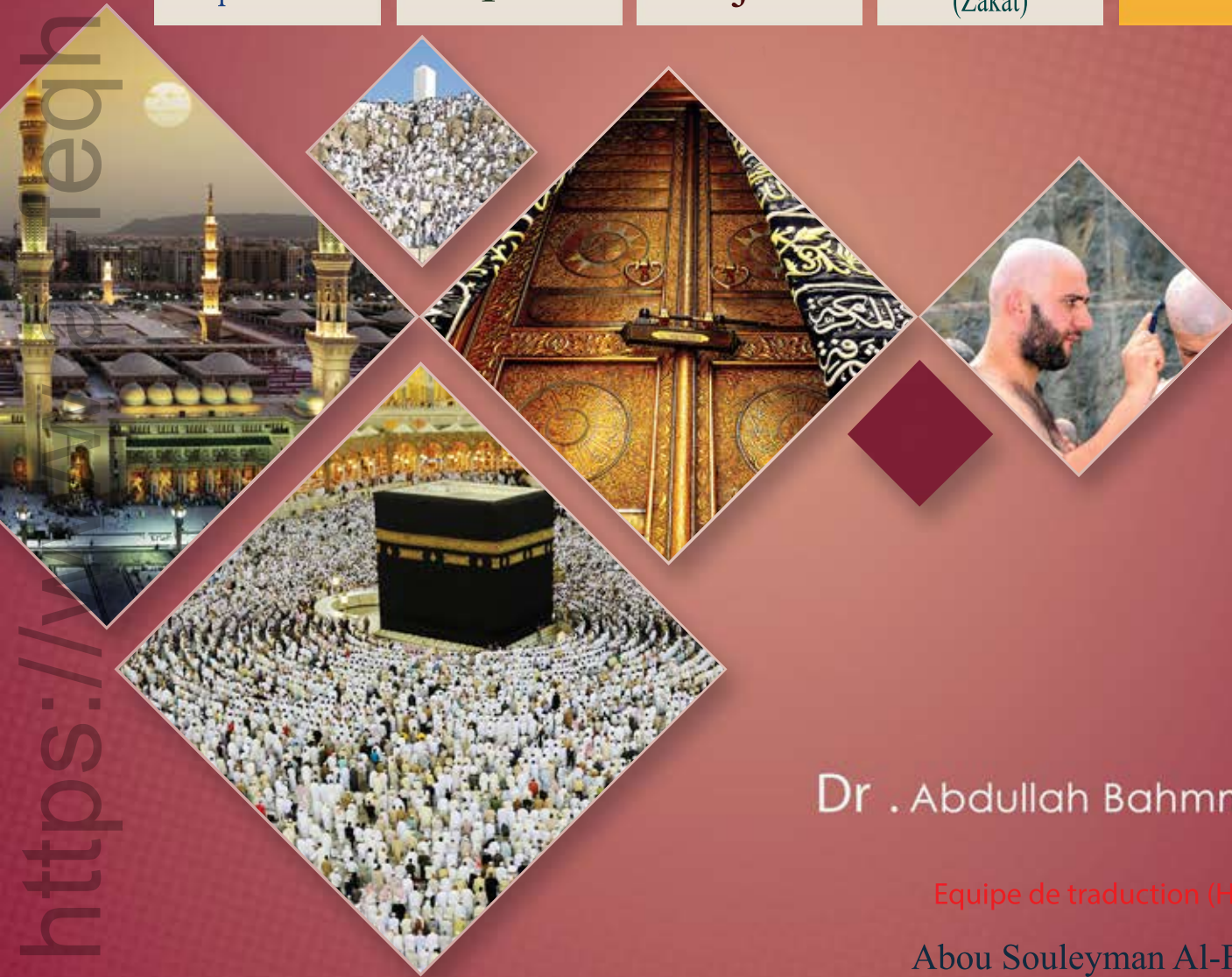
La purification

La prière

Le jeûne

L'aumône légiférée  
(Zakât)

Le pèlerinage



Dr . Abdullah Bahmmam

Equipe de traduction (Hors CD):

Abou Souleyman Al-Faransy  
Bouchaib Msouhli

Les piliers, les obligations et les sounanes  
de l'Omra



# 8 Les piliers, les obligations et les recommandations de la Omra

## Les piliers de la Omra

1. La sacralisation: le Prophète, paix et salut sur lui, a dit: «Les actes sont considérés uniquement selon leurs intentions, et à chacun ce qu'il a eu l'intention de faire» (Rapporté par Al Boukhari).
2. Le Sa'y entre As safa et Al Marwa: le Prophète, paix et salut sur lui, a dit: «Faites le Sa'y ; car Allah l'a rendu obligatoire pour vous» (Rapporté par Ahmed).
3. Le Tawaf: Allah, Exalté Soit-Il, a dit: {Et qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison.} [Al Hajj 29]

## Le contenu

### Les piliers de l'Omra

### Les obligations de l'Omra

### Les recommandations de l'Omra



## Les obligations de l'Omra

1. La sacralisation à partir de l'endroit du début de sacralisation (Miqat): comme l'a dit le Prophète, paix et salut sur lui, après avoir cité les différents endroits (pour chaque pays): «Ils sont pour eux et pour celui qui passe par eux, parmi les autres gens, pour celui qui veut faire le pèlerinage, aussi bien le grand que le petit (l'Omra)» (Rapporté par Al Boukhari).
2. Le rasage et le raccourcissement des cheveux: Comme l'a dit Allah, Exalté Soit-Il:

{Vous entrez dans la Mosquée Sacrée si Allah veut, en toute sécurité, ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans aucune crainte.} [Al Fath 27].

## Les actes recommandés concernant l'Omra

Tout ce qui n'est ni un pilier, ni un acte obligatoire est donc un acte recommandé (sounna), comme ce qui suit:

1. Le bain rituel lors de la sacralisation.
2. La sacralisation dans deux tissus blancs.
3. La Talbiya et le fait de hausser de la voix lorsqu'on la prononce.
4. Faire passer le tissu du haut (rida) au niveau de l'aisselle droite pour se découvrir l'épaule droite, appelé l'Idtiba' dans le Tawaf d'arrivée, ou dans la Omra.

## Avertissements

1. Celui qui délaisse un pilier de l'Omra, sa Omra ne sera complète que s'il accomplit ce pilier manquant.
2. Celui qui délaisse une obligation, alors il lui faudra sacrifier une bête pour compenser cette omission et ainsi sa Omra sera complète.
3. Celui qui délaisse une recommandation (sounna) de l'Omra, sa Omra est complète.



La sacralisation



Le rasage et le raccourcissement des cheveux



Le bain rituel